

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 010-623/12/CC

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'extension du parking relais la Rose à Marseille (13^{ème} arrondissement).

DIFRA 12/8761/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 012-1729/09/CC du 18 décembre 2009, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a affecté une autorisation de programme d'un montant de 4 800 000 euros pour l'extension du parking relais du métro La Rose à Marseille (13^{ème} arrondissement).

Un groupement de maîtrise d'œuvre a été désigné afin de réaliser les études de conception et le suivi des travaux.

Les études préliminaires réalisées ont mis en évidence plusieurs désordres sur l'ouvrage : la structure en acier et béton présente de nombreuses dégradations dues, pour la plupart, à des infiltrations d'eau.

En conséquence, le maître d'œuvre préconise un certain nombre de travaux de réparation pour remettre cette structure en état.

L'opération, telle que définie dans le programme de l'opération, consistait en la création d'un niveau intermédiaire et la construction d'une nouvelle structure contiguë comportant également deux niveaux.

La mise en œuvre de ce programme nécessite donc d'engager au préalable, d'importants travaux de confortement de l'ouvrage : réfection complète de l'étanchéité et reprise des parties en béton altérées.

De plus, l'évolution de la réglementation a imposé, à partir du 1^{er} mai 2011, une mise aux normes parasismiques de l'ouvrage.

Ces travaux entraînent une augmentation du coût global de l'opération.

Les études se poursuivront afin de déterminer la solution la plus avantageuse d'un point de vue technique et économique : réhabilitation ou démolition – reconstruction.

En conséquence, il convient d'affecter une revalorisation de l'autorisation de programme de 4 000 000 euros, afin de la porter à 8 800 000 euros.

Par ailleurs, cette opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole bénéficie d'un cofinancement, d'une part, dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013, initié par le Conseil Général et approuvé par délibération FCT 009/1141/09/CC du 26 mars 2009, et d'autre part, dans le cadre du contrat de développement régional approuvé par délibération FCT 006-415/11/CC du 8 juillet 2011.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence ;

- La délibération DTUP 012-1729/09/CC du Conseil de Communauté du 18 décembre 2009 approuvant l'affectation de l'autorisation de programme ;
- La délibération FCT 009/1141/09 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre entre la Communauté urbaine Marseille Provence et le Conseil général des Bouches du Rhône ;
- La délibération FCT 006-415/11/CC du 8 juillet 2011 approuvant le contrat de développement régional.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de revaloriser l'autorisation de programme pour la réalisation du parking relais de la Rose à Marseille (13ème arrondissement)

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation d'un montant de 4 000 000 d'euros de l'autorisation de programme relative à l'extension du parking relais de la Rose à Marseille (13ème arrondissement) portant ainsi le montant total de l'autorisation de programme à 8 800 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets annexe Transport 2012 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération : 2009/00162T – Natures budgétaires : 2031/2315 – Fonction : 815 – Sous politique : C350

L'échéancier des crédits de paiement s'établit prévisionnellement comme suit :

Crédit de Paiement 2012 :	200 000 euros
Crédit de Paiement 2013 :	480 000 euros
Crédit de Paiement 2014 :	6 200 000 euros
Crédit de Paiement suivants :	1 895 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Coordination des
politiques d'accessibilité aux transports en commun, et
des parcs de stationnement communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI